

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-01-003

**COMPTE-RENDU DE
L'UTILISATION DE LA
DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU
BUREAU
COMMUNAUTAIRE ET DU
PRESIDENT**

**SEANCE
DU 25 FEVRIER 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 34

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
14 FEVRIER 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Michelle LOZANO**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont l'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant), Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg – Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy) à Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHAR
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur L'HE

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers Saint Frambourg – Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représenté par Madame BELGUERRAS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents, 14 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

A) Décisions du Président :

- **Décision n°2018-029** : Approbation du dossier technique concernant l'aménagement de l'entrée du chemin des Rouliers pour permettre l'entrée des poids lourds sur le site de la plateforme logistique dans de meilleures conditions de sécurité pour les usagers de la Route Nationale 330.
- **Décision n°2018-030** : Signature de la proposition financière de l'Entreprise PALAGEST sise 23 rue de Stalingrad – 93000 Bobigny concernant l'administration de biens et de gestion de patrimoine avec des missions de gestion technique, des missions de gestion locative, des missions de gestion administrative pour un montant mensuel de 7 200,00 euros TTC.
- **Décision n°2019-001** : Signature de la proposition financière de Oise Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques – 22 place de la Préfecture – 60000 Beauvais concernant l'accompagnement relatif à l'optimisation de la collecte de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de 2 040,00 euros TTC.

B) Délibération du Bureau Communautaire :

- **Délibération n°2019-BC-01-001** : Désignation de Madame EECKHOUT comme secrétaire de séance.
- **Délibération n°2019-BC-01-002** : Approbation sans modification du procès-verbal du 13 Novembre 2018.
- **Délibération n°2019-BC-01-003** : autorisation de signature donnée à Monsieur le Président les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment n°1 du quartier Ordener, en vue de la création de plateaux tertiaires.

Envoyé en préfecture le 05/03/2019

Reçu en préfecture le 05/03/2019

Affiché le - 5 MARS 2019

ID : 060-200066975-20190225-DEL2019CC01003-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - 5 MARS 2019

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 5 MARS 2019

Et de l'affichage le : 5 MARS 2019


Le Président,
Philippe CHARRIER




Le Président,
Philippe CHARRIER